



Association des diplômés de l'ENAC

Jeu : « Anniversaire de www.alumni.enac.fr » Du 25 Octobre 2013 au 26 Novembre 2013

Article 1 : Organisateur du jeu

L'association ENAC Alumni situé au 7, avenue Edouard Belin, CS 54005, 31055 Toulouse Cedex 4 organise un jeu-concours.

Ce jeu concours se déroule du 25 Octobre 2013 au 26 Novembre 2013 minuit, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, diplômée ou étudiante de l'ENAC et présente à ce titre dans la base de données du site internet www.alumni.enac.fr, à l'exception des membres du bureau et du conseil d'administration d'ENAC Alumni.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu

Ce jeu sera disponible sur www.alumni.enac.fr.

Article 4 : Définition et valeur de la dotation

Sont mis en jeu :

1^{er} et 2^{ème} prix

Chèque cadeau d'une valeur de 100€

3^{ème} et 4^{ème} prix :

Chèque cadeau d'une valeur de 50€

Les dotations seront directement envoyées aux gagnants à l'adresse qu'ils auront inscrite à leur fiche profil sur le site www.alumni.enac.fr. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Article 5 : Modalités de participation

5.1 La participation au jeu se fait exclusivement via notre site internet www.alumni.enac.fr.

5.2 Le jeu consiste à retrouver 10 images dissimulées dans les pages du site internet et à noter le numéro qui y est associé.

5.3 Les participants ayant retrouvé les 10 images fourniront la liste des 10 numéros associés comme preuve. Cette liste validera leur participation.

5.4 Si plusieurs personnes fournissent une liste de numéros exacte avant la date de clôture du concours, un tirage au sort sera organisé parmi les bonnes réponses pour déterminer les quatre prix attribués. Ce tirage au sort sera effectué par ENAC Alumni dans ses locaux.

5.5 L'organisateur informera les gagnants par e-mail dans les 7 jours suivant la clôture du jeu.



Association des diplômés de l'ENAC

Sans réponse par email de la part d'un gagnant sous 15 jours à partir de la réception de l'email, la dotation sera perdue pour le participant et reportée sur le gagnant suivant

Article 6 : Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone et éventuellement photographie dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 7 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

L'association ENAC Alumni ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 8 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraîne l'élimination du participant.

Article 9 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

L'association ENAC Alumni tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 10 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 11. Les données collectées sont couvertes par les informations légales inscrites sur www.alumni.enac.fr (http://www.alumni.enac.fr/gene/main.php?base_id_ref=4)

Article 11 : Adresse postale du jeu

L'adresse postale du jeu est :

ENAC Alumni
7 avenue Edouard Belin
CS 54005
31055 Toulouse Cedex 4